



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Certificat de garantie financière

Les soussignés certifient que **NEXITY LAMY (SAS)**

titulaire de la carte professionnelle **PRESTATIONS TOURISTIQUES** n° CPI75012015000001224

est à ce titre garanti par la **Compagnie Européenne de Garanties et Cautions** sous le N° 03228TOU171

à concurrence de **80 000 Euros**

pour l'année **2017**

La directrice générale

Il peut être pris connaissance des conditions de garantie au siège du garant. Le présent certificat est propriété du garant et devra lui être restitué à toute réquisition.



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Certificat de garantie financière

Les soussignés certifient que **NEXITY LAMY (SAS)**

titulaire de la carte professionnelle TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE n° CPI75012015000001224

est à ce titre garanti par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautionnements sous le n° 03228TRA171

à concurrence de **110 000 Euros**

pour l'année **2017**

La directrice générale

Art. 52 du décret du 20 juillet 1972: tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu, ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances, un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.
Ne peut pour les opérations de transaction, recevoir de fonds que sous la forme de chèques barrés à l'ordre de : BANQUE PALATINE ou un compte unique est ouvert à son nom sous le n° 13205150002

Il peut être pris connaissance des conditions de garantie au siège du garant. Le présent certificat est propriété du garant et devra lui être restitué à toute réquisition.

Compagnie Européenne de Garanties et Cautionnements - 16, rue Hoche - Tour Kuskas B - TSA 39959 - 92019 La Défense Cedex - Société anonyme au capital de 160 985 996 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Nanterre - APE 6512 Z - TVA - FR 04 382 506 079
● GROUPE BPCE



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Certificat de garantie financière

Les soussignés certifient que **NEXITY LAMY (SAS)**

titulaire de la carte professionnelle SYNDIC DE COPROPRIETE n° CPI75012015000001224

est à ce titre garanti par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sous le N° 03228SYN171

à concurrence de **375 000 000 Euros**

pour l'année **2017**

La directrice générale

Il peut être pris connaissance des conditions de garantie au siège du garant. Le présent certificat est propriété du garant et devra lui être restitué à toute réquisition.



COMPAGNIE
EUROPÉENNE DE
GARANTIES
CAUTIONS

ATTESTATION DE GARANTIE

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

Nous soussignés Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Nanterre

Attestons qu'une garantie financière d'un montant de :

110 000 €

(cent dix mille euros)

a été donnée par notre Compagnie à :

NEXITY LAMY (SAS)
19 rue de Vienne
TSA 10034
75801 PARIS CEDEX 08

représentée par :

Monsieur DENIZE Hervé **PRESIDENT**
Monsieur VERDAVAINÉ Frédéric **Directeur Général Adjoint**

Au titre de son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce

Contrat n° : 03228TRA171

La présente attestation est valide à compter du **01 janvier 2017** jusqu'au **31 décembre 2017** et sous réserve de la délivrance de la carte professionnelle par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Fait à La Défense, le 31 janvier 2017

La directrice générale



COMPAGNIE
DE
GARANTIES
CAUTIONS

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE OU D'UN ORGANISME HABILITE

(Article 72 du décret n°94-490 du 15 juin 1994 – arrêté du 22 novembre 1994)

Nous soussignés Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Nanterre

Déclarons nous porter caution de l'entreprise habilitée:

**NEXITY LAMY (SAS)
19 rue de Vienne
TSA 10034
75801 PARIS CEDEX 08**

représentée par :

**Monsieur DENIZE Hervé PRESIDENT
Monsieur VERDAVAINE Frédéric Directeur Général Adjoint**

Dans les conditions prévues par les articles 72 à 77 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article 12 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992
à concurrence de la somme de **80 000 euros (quatre-vingt mille euros)**

Au titre de ses activités de Prestations Touristiques

Contrat n° : 03228TOU171

La présente attestation est valide à compter du **01 janvier 2017** jusqu'au **31 décembre 2017** et sous réserve de la délivrance de la carte professionnelle par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Fait à La Défense, le 31 janvier 2017

La directrice générale



COMPAGNIE
EUROPÉENNE DE
GARANTIES
CAUTIONS

ATTESTATION DE GARANTIE

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

Nous soussignés Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Nanterre

Attestons qu'une garantie financière d'un montant de :

145 000 000 €

(cent quarante cinq millions euros)

a été donnée par notre Compagnie à :

NEXITY LAMY (SAS)
19 rue de Vienne
TSA 10034
75801 PARIS CEDEX 08

représentée par :

Monsieur DENIZE Hervé **PRESIDENT**
Monsieur VERDAVINE Frédéric **Directeur Général Adjoint**

Au titre de son activité de gestion immobilière

Contrat n° : 03228GES171

La présente attestation est valide à compter du **01 janvier 2017** jusqu'au **31 décembre 2017** et sous réserve de la délivrance de la carte professionnelle par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Fait à La Défense, le 31 janvier 2017

La directrice générale



COMPAGNIE
EUROPÉENNE DE
GARANTIES
ET CAUTIONS

ATTESTATION DE GARANTIE

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

Nous soussignés Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Nanterre

Attestons qu'une garantie financière d'un montant de :

375 000 000 €

(trois cent soixante quinze millions euros)

a été donnée par notre Compagnie à :

NEXITY LAMY (SAS)
19 rue de Vienne
TSA 10034
75801 PARIS CEDEX 08

représentée par :

Monsieur DENIZE Hervé **PRESIDENT**
Monsieur VERDAVINE Frédéric **Directeur Général Adjoint**

Au titre de son activité de syndic de copropriété

Contrat n° : 03228SYN171

La présente attestation est valide à compter du **01 janvier 2017** jusqu'au **31 décembre 2017** et sous réserve de la délivrance de la carte professionnelle par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Fait à La Défense, le 31 janvier 2017

La directrice générale



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(loi du 2 janvier 1970 et Décret du 20 juillet 1972)

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - et MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - ayant toutes deux leurs sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances

attestent que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'Arrêté du 1^{er} septembre 1972, pris en application du Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 et de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assuré : **NEXITY LAMY**

Siège Social : **19 rue de Vienne**
TSA 10034 - 75801 PARIS Cedex 08

Représenté par : **Monsieur Hervé DENIZE en sa qualité de Président**
Monsieur Frédéric VERDAVINE en sa qualité de Directeur Général Délégué

Activité professionnelle garantie :

➔ **Syndic professionnel**

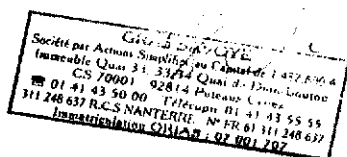
Contrat d'assurance n° : 127 124 674

Date d'effet du contrat : 01.01.2017

La présente attestation valable pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Puteaux, le 13 Décembre 2016

L'assureur,
Par délégation





ENTREPRISE

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(loi du 2 janvier 1972 et Décret du 20 juillet 1972)**

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - et MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - ayant toutes deux leurs sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances

attestent que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'Arrêté du 1^{er} septembre 1972, pris en application du Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 et de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assuré : **NEXITY LAMY**

Siège Social : **19 rue de Vienne
TSA 10034
75801 Paris Cedex 08**

Représenté par : **Monsieur Hervé DENIZE en sa qualité de Président
Monsieur Frédéric VERDAVINE en sa qualité de Directeur Général Délégué**

Activité professionnelle garantie :
➔ **Transactions sur immeubles et fonds de commerce**

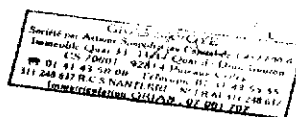
Contrat d'assurance n° : 127 124 674

Date d'effet du contrat : 01.01.2017

La présente attestation valable pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Clichy, le 16.12.2016

L'assureur,
Par délégation



**MMA IARD Assurances Mutuelles Sociétés d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances**



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(loi du 2 janvier 1970 et Décret du 20 juillet 1972)

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - et MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - ayant toutes deux leurs sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances

attestent que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'Arrêté du 1^{er} septembre 1972, pris en application du Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 et de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assuré : **NEXITY LAMY**

Siège Social : **19 rue de Vienne**
TSA 10034 - 75801 PARIS Cedex 08

Représenté par : **Monsieur Hervé DENIZE en sa qualité de Président**
Monsieur Frédéric VERDAVINE en sa qualité de Directeur Général Délégué

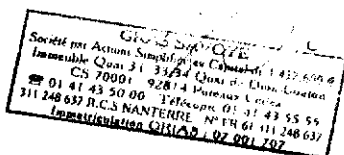
Activité professionnelle garantie :
➔ **Gestion immobilière**

Contrat d'assurance n° : 127 124 674

Date d'effet du contrat : 01.01.2017

La présente attestation valable pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Puteaux, le 13 Décembre 2016
L'assureur,
Par délégation





ENTREPRISE

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(Articles L. 211-18 et R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme)**

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - et MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - ayant toutes deux leurs sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances

atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance en conformité avec les dispositions du Code du Tourisme applicable aux professionnels soumis au régime de l'Habilitation et couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile qu'il peut encourir par application des dispositions des articles L211-16 et L211-17 du Code du Tourisme du fait des activités définies aux articles L211-1et L211-2 du dit Code et conformément aux dispositions des articles R211-35 à R211-40 du Code du Tourisme et ses textes subséquents.

Assuré : **NEXITY LAMY**

Siège Social : **19 rue de Vienne
TSA 10034
75801 Paris Cedex 08**

Représenté par :

**Monsieur Hervé DENIZE en sa qualité de Président
Monsieur Frédéric VERDAVINE en sa qualité de Directeur Général Délégué**

Activité professionnelle garantie :
➔ **Prestations touristiques**

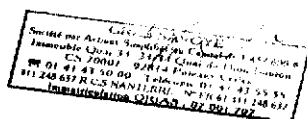
Contrat d'assurance n° : 127 124 674

Date d'effet du contrat : 01.01.2017

La présente attestation valable pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Clichy, le 16.12.2016

L'assureur,
Par délégation



MMA IARD Assurances Mutuelles Sociétés d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

**ATTESTATION D'ASSURANCE 2ème ligne
CONTRAT n° 55 956 335
VALABLE du 01/01/2017 au 31/12/2017**

**NEXITY LAMY
19 rue de VIENNE
TSA 10034
75801 PARIS CEDEX 08**

Allianz IARD atteste que le Cabinet désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat « ASSURANCE OBLIGATOIRE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DES COURTIER D'ASSURANCES ».

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle, prévue par l'Article L512-6, R512-14 et A512-4 du Code des Assurances, à hauteur de 2.500.000 € par année d'assurance en complément ou après épuisement des montants de garanties accordées en première ligne sous le numéro 55 941 911 (2 500 000 € par sinistre et 5 000 000 € par année d'assurance).

La présente attestation ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Conformément à l'Article 122-3 du Code des Assurances, la présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Toute adjonction autre que la signature est nulle et non avenue.

Fait à Paris, le 13 janvier 2017

Pour la Compagnie,

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre